

**EMISIONS DE TITRES DE CREANCE 2021
SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
21-1050	26/1/21	Hannibal Lease -HL-	HL Subordonné 2021-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	12 000 000	B- en date du 8/1/21 par l'agence de notation Fitch Rating	du 10 au 26/2/21	-	26/02/21	10/02/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 150 000	TMM + 3,25%		0	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						
21-1051	15/2/21	Tunisise Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,70%	40 000 000	BBB en date du 12/02/21 par l'agence de notation Fitch Rating	du 02/03 au 15/04/21	30/04/21	15/04/21	08/03/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000	TMM + 2,75%		0							
21-1055	8/4/21	Amen Bank	Amen Bank Subordonné 2021-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 2,70%	31 000 000	-	du 23 au 30/04/21	14/05/21	30/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
				susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000	TMM + 2,80%		9 000 000	Amortissement annuel constant : 10 D (1/10)						
-	-	BH Bank	BH Bank Subordonné 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,70%	1 000 000	-	du 20 au 23/04/21	-	23/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 700 000	TMM + 2,30%		1 600 000	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)						
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2021-1	90 000 000	900 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	8 560 000	-	du 24/05 au 23/07/21	24/08/21	23/07/21	24/08/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 120 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000	TMM + 2,25%		500 000	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)						
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	Emprunt Subordonné BNA 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	6 970 000	-	du 31/05 au 04/06/21	09/06/21	04/06/21	09/06/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 700 000	TMM + 2,25%		13 530 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						
-	-	Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-	Emprunt Obligatoire Subordonné BTE 2021-1 (1)	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,4%	10 870 000	-	du 05 au 09/07/21	16/07/21	09/07/21	09/07/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000	TMM + 2,75%		6 130 000	Amortissement annuel constant : (1/7)						
21-1058	30/8/21	Tunisise Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021 Subordonné	15 000 000	150 000	100	5 ans	9,80%	20 000 000	BB+ en date du 25/08/21 par l'agence de notation Fitch Rating	du 14/09 au 28/10/21	11/11/21	28/10/21	24/09/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000	TMM + 3,00%		0							
21-1060	31/8/21	BH Bank	BH Bank Subordonné 2021-2	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans dont 1 année de grâce	TMM + 2,55%	7 101 000	-	du 20/09 au 19/10/21	29/10/21	19/10/21	24/09/21	Amortissement annuel constant : 28 D (1/4) constant par un quart de la valeur nominale, soit 25 DT
				susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 700 000	TMM + 2,70%		2 200 000	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)						
-	-			70 000 000	700 000		Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce	9,10%	46 699 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
						TMM + 2,90%		14 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (4)		Rendement moyen net estimé (7)	% de répartition du rendement		Montant souscrit en D.	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D.
								Taux de rendement minimum obligé (5)	Complément variable (6)		% des obligataires	% des actionnaires						
-	-	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2021-1 (1)	10 000 000	100 000	100	5 ans	8,80%	0,25%	12,00%	73,33%	26,67%	10 000 000	23/7/21	23/07/21	26/7/21	23/7/21	Amortissement annuel constant : 5 D (1/20)

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est strictement inférieur à 5 MD.

(3) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est supérieur ou égal à 5 MD.

(4) La répartition de ces obligations est liée au rendement de l'actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera encasé par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs sera partagé selon des clés de répartition fixées au préalable.

(5) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(6) Chaque profil qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permanent de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

(7) Du portefeuille IJARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.